

# Le groupe Manpower fête son 60<sup>e</sup> anniversaire !

La première agence **Manpower a été créée en 1948** aux États-Unis. Depuis, le groupe Manpower est devenu l'un des leaders mondiaux des services dans le domaine de l'emploi. Son réseau composé de **4 500 agences** réparties dans **78 pays** permet à plus de 4 millions de personnes dans le monde de travailler chaque année. Nous profitons de cette occasion pour vous faire partager ce succès qui est aussi le vôtre.



© Vous souhaitez travailler à l'étranger ? Consultez nos offres d'emploi sur [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr), onglet **Candidats / International**

## Enquête « entre nous » Votre avis nous intéresse !

Chaque mois la lettre « entre nous » vous informe sur vos droits et avantages afin de faciliter votre vie quotidienne. Nous souhaitons connaître votre avis et vos attentes afin de faire évoluer cette lettre d'information.

© Un questionnaire est en ligne sur [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr), onglet **Candidats / Guide de l'intérimaire / entre nous**.

Alors n'hésitez pas, exprimez-vous !

## Vos avantages\*

Dès votre 1<sup>re</sup> heure de mission

- Mutuelle Fastt-Mut
- Aides à l'accès au logement
- Formations en ligne
- Santé prévoyance couvrant les risques d'accident du travail et de trajet
- Service social d'écoute et d'information
- Location de voitures
- SOS garde d'enfants

À partir de 450 heures

- Réduction de votre cotisation à la mutuelle Fastt-Mut
- Crédit auto
- Crédit projet
- Aides financières pour les vacances et les études de vos enfants
- Aide au permis de conduire
- Subvention aux honoraires d'agence immobilière

À partir de 507 heures

- Comité Central d'Entreprise et Comité d'Entreprise régional
- Régime de prévoyance santé complémentaire
- 1% logement

À partir de 910 heures

- Bourses pour les études secondaires de vos enfants
- Prêts immobiliers

À partir de 1 600 heures

- Congé individuel de formation

À partir de 2 700 heures

- Droit individuel à la formation

À partir de 3 200 heures

- Entretien professionnel
- Congé Bilan de Compétences

À partir de 4 500 heures

- Congé individuel de formation "déroulement de carrière"

Dès 60 jours de mission

- Participation aux bénéfices de Manpower

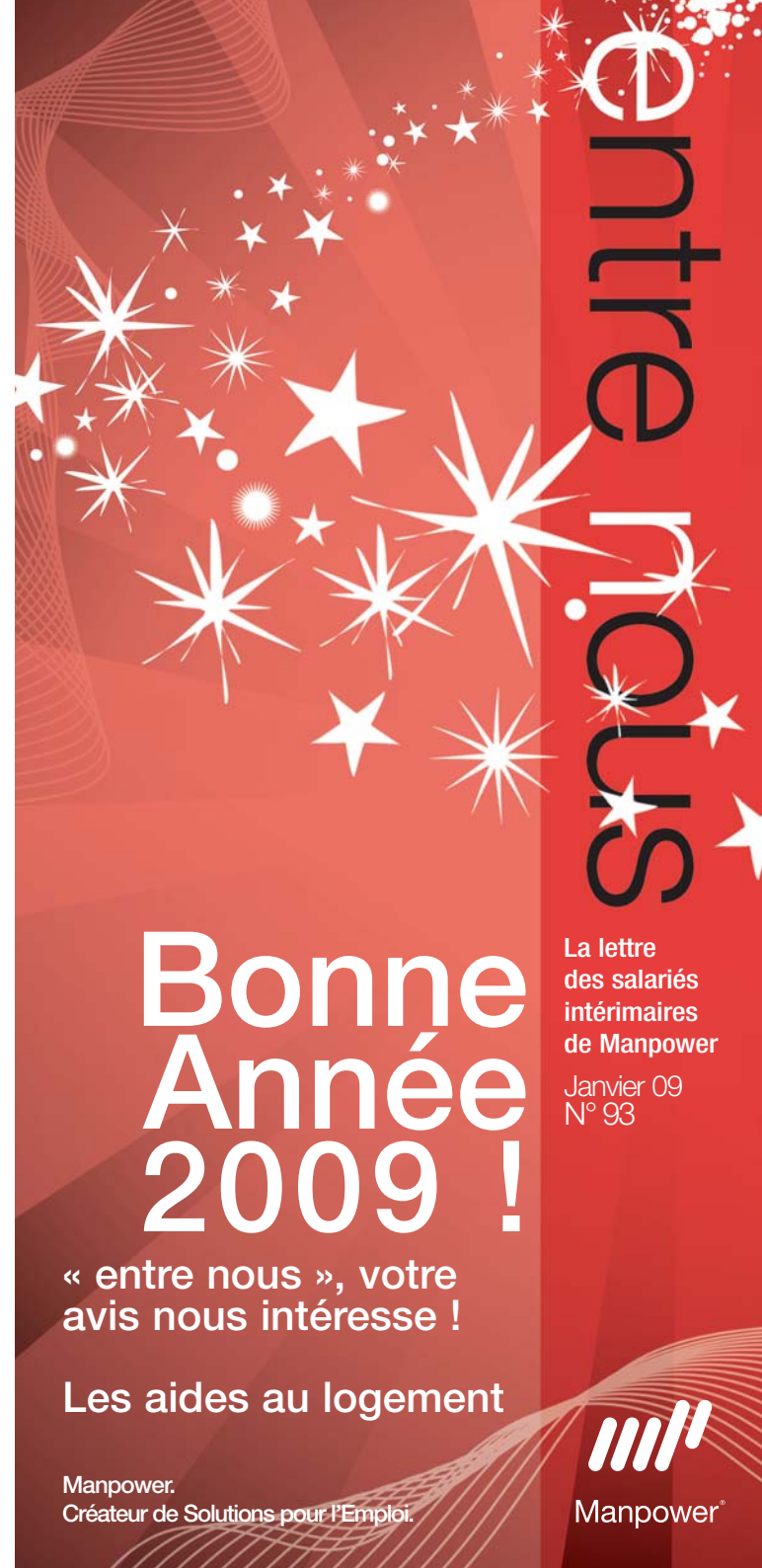
Après 3 ans d'expérience

- Démarche de Validation des acquis de l'expérience

\* L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis.

Pour en savoir plus, contactez votre agence Manpower ou connectez-vous à mon interim perso sur [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr)

9, rue Jacques Bingen • 75017 Paris  
Directeur de la publication : Michel Bouffard.  
Rédactrice en chef : Laurence Exbrayat.  
Photos : Manpower. Réalisation : Tagaro! **DDB**  
N° ISSN : 1626-8563 – [entre.nous@manpower.fr](mailto:entre.nous@manpower.fr)  
Imprimé sur papier 100% recyclé



entre nous

La lettre des salariés intérimaires de Manpower

Janvier 09  
N° 93

# Bonne Année 2009 !

« entre nous », votre avis nous intéresse !

Les aides au logement

Manpower.  
Créateur de Solutions pour l'Emploi.



## 2009, mobilisés à vos côtés

*Tous les collaborateurs permanents de Manpower vous souhaitent une heureuse année 2009.*

*Nous le vivons tous les jours : le marché du travail temporaire est fortement touché par la crise économique.*

*Nous allons donc mobiliser toutes nos équipes et toutes nos énergies pour vous aider à surmonter ces moments difficiles.*

*Dans toutes nos agences, dans toutes les régions, partout en France, Manpower sera plus que jamais à vos côtés, fidèle à ses engagements et à son esprit combatif : nous restons mobilisés et à l'écoute des entreprises pour saisir toutes les nouvelles opportunités de missions qui vont se présenter.*

**La Direction de Manpower**

## Pensez-y !

### Vérifiez votre numéro de Sécurité Sociale !

Un numéro erroné peut avoir des incidences sur vos remboursements de soins, et plus tard, sur le versement de votre retraite. Pour éviter une erreur lors des **télétransmissions de vos données** vers les différents organismes (caisses de retraites, Assedic, Impôts), **vérifiez sur votre dernier bulletin de salaire** que votre numéro de Sécurité Sociale est complet et correct. Par ailleurs, avec la télétransmission de vos données, vous n'êtes plus tenu de remettre une attestation « papier » aux Assedic à l'issue de votre mission.

© Si votre numéro est **incomplet (absence de la clé de fin notamment)** ou **incorrect**, présentez-vous à votre agence pour mettre à jour votre dossier.

## Classes de découverte, vacances d'hiver des enfants...

Aide financière du Fastt

Le Fastt vous propose une aide financière de 305 € par enfant, sous conditions de ressources\*. **Cette aide vous permet de bénéficier de réductions importantes pour les séjours de vos enfants (classes vertes, colonies...) et les centres de loisirs.** Il faut déposer la demande, au plus tard, un mois avant le départ en vacances des enfants. **Avec cette aide, vous pouvez aussi profiter de séjours de dernière minute à prix fortement réduits.**

© **Pour en savoir plus**, consultez le site [www.fastt.org](http://www.fastt.org) rubrique vie quotidienne ou appelez le **0 800 28 08 28** (prix d'un appel local).

\* Conditions : Être en mission au moment de la demande, totaliser 450 heures de missions au cours des 12 derniers mois et avoir un quotient familial inférieur à 412 €.

## Les aides auxquelles vous avez droit !

Logement

Dès votre première heure de mission vous pouvez bénéficier de plusieurs services selon votre situation.

### Vous cherchez à louer un logement :

- **L'avance LOCA PASS®** vous permet de financer le dépôt de garantie demandé par le propriétaire. Ce prêt est sans intérêts et remboursable en 36 mensualités maximum (pour un montant minimum de 15 €/mois).
- **La garantie LOCA PASS®** : l'organisme 1 % Logement se porte gratuitement caution vis-à-vis du propriétaire pour le paiement du loyer et des charges locatives, en cas de défaillance du locataire (dans le parc HLM).
- **Le PASS-GRL®** est un dispositif qui conjugue les avantages d'un *contrat d'assurance contre les impayés de loyers* avec la garantie d'un traitement social de l'impayé du locataire en difficulté. Il a été conçu par les partenaires sociaux du 1 % Logement avec l'État (dans le parc privé).

### Si vous avez des difficultés financières :

(surendettement, chômage, séparation, maladie...)

- **Le service CIL PASS assistance®** vous aide à trouver des solutions.

© **Pour en savoir plus, contactez Manpower, service 1% Logement au 01 56 99 10 40.**

**Attention : le prêt pass travaux est supprimé pour l'année 2009.**

## Solutions d'hébergements le temps d'une mission

Si vous avez **une mission loin de votre domicile**, les **conseillers MobiliPro du Fastt** cherchent pour vous, dans les 48 heures, **des solutions d'hébergements** les plus adaptées à la durée de votre mission, en fonction de vos attentes et de votre budget. Favorisant la mobilité professionnelle, ces solutions peuvent vous permettre d'**élargir le champ des missions auxquelles vous postulez.**

© **Pour plus d'informations, appelez le 0 800 28 08 28** (appel gratuit depuis un poste fixe).